

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019 A 19 HEURES**  
**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 24 juin 2019 ouverte.

Absent excusé : Mr GEDOUX Christian

Procuration de Mr GEDOUX Christian à Mme LAVEAU Dominique

Secrétaire de séance : Mr AUBRY Didier

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de porter à l'ordre du jour la nomination d'un coordonnateur pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Les membres du conseil municipal acceptent.

**FINANCES :**

Situation exposée par Monsieur le Maire :

**- Budget communal : - Etat des finances au 21 juin 2019**

Fonctionnement :	Dépenses :	- 343 722.55	€uros
	Recettes :	+ 272 096.79	€uros
	Déficit :	- 71 625.82	€uros
	Excédent antérieur :	+ 361 927.79	€uros
	Total :	+ 290 301.97	€uros

Investissement :	Dépenses :	- 1 033 281.27	€uros
	Recettes :	+ 1 852 677.74	€uros
	Excédent :	+ 819 396.47	€uros
	Déficit antérieur :	- 82 093.73	€uros
	Excédent :	+ 737 302.74	€uros

**- Demande d'aide financière**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'Association Tutélaire du Cher a fait parvenir un dossier d'aide financière sous forme de chèques alimentaires. L'enfant scolarisé actuellement à l'école d'Allogny va 2 fois par semaine à la cantine.

Après délibérations les membres du conseil municipal décident de créer une commission « Affaires Sociales » qui sera constituée dès le 10 juillet 2019 et aura à charge dans le futur d'examiner toute demande de ce type.

Le dossier d'aide financière transmis par l'Association Tutélaire du Cher sera étudié le 10 juillet par cette commission et sera présenté au prochain conseil municipal.

Situation exposée par Monsieur le Maire :

**- Budget assainissement : Etat des finances au 21 juin 2019**

Fonctionnement :	Dépenses :	- 43 552.62	€uros
	Recettes :	+ 52 817.60	€uros
	Excédent :	+ 9 264.98	€uros
	Excédent antérieur :	+ 159 229.42	€uros
	Total :	+ 168 494.40	€uros

Investissement :	Dépenses :	- 41 696.54	€uros
	Recettes :	+ 39 258.00	€uros
	Déficit :	- 2 438.54	€uros
	Excédent antérieur :	+ 24 189.94	€uros
	Excédent :	+ 21 751.40	€uros

**- Réhabilitation du réseau : Demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation du réseau prévus en début d'année 2020 pour un montant de 315 033.00 €uros HT, une subvention de 58 000.00 €uros (soit 20% du montant) peut être demandée au Département.

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

**AFFAIRES GENERALES :**

**- VEOLIA : Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2018**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, résume le rapport annuel 2018 envoyé par VEOLIA concernant l'assainissement et la station d'épuration de la commune. Ce dernier n'appelle aucune remarque de la part des membres du conseil municipal.

**- Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire, conformément à la délégation qui lui a été accordée, informe qu'il n'a pas préempté sur :

La parcelle B n°513 située 12 rue de Bel Air d'une superficie de 9a 76ca,

Les parcelles A n°1010 et 1012 situées 11 chemin des Girards d'une superficie de 15a 17ca,

Les parcelles A n°1055 et 1057 situées Les Dumonts d'une superficie de 10a 80ca,

Les parcelles B n°24 et 25 situées 9 route de Méry es Bois d'une superficie de 15a 61ca,

Les parcelles B n°888 et 892 situées 51 route d'Henrichemont d'une superficie de 15a 42ca,

### **- Recensement de la population. : Désignation d'un coordonnateur**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu entre le 16 janvier et 15 février 2020, deux catégories d'agents interviennent dans l'organisation de la collecte : le coordonnateur de l'enquête de recensement et le(s) agent(s) recenseur(s). Il appartient ainsi aux collectivités concernées de nommer tant un coordonnateur communal que des agents recenseurs.

Le coordonnateur met en place la logistique du recensement dans la commune. Il organise la campagne locale de communication et la formation des agents recenseurs et il les encadre. Il est lui-même formé par l'INSEE et est également l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme ZENDAGUI Christine, secrétaire de mairie, qui a déjà assuré plusieurs fois cette fonction.

Après délibération les membres du conseil municipal valident ce choix à l'unanimité.

## **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

### **- Feu d'artifice du 06 juillet**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que le dossier suit son cours, qu'une réunion de sécurité est prévue le 27 juin 2019 à 19 heures, que le comité des fêtes les remercie pour la subvention exceptionnelle accordée.

### **- Pique-nique républicain**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal qu'exceptionnellement le pique-nique républicain aura lieu place du cimetière.

### **- Informations diverses**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que :

- Monsieur Michel GODELU, président d'Allogny Patrimoine, remercie le conseil municipal pour la subvention accordée en 2019,
- Suite à la canicule annoncée la climatisation est mise en continue à la salle polyvalente,
- La première réunion pour le comice agricole (date non arrêtée pour le moment) prévu en 2020 a eu lieu.

## **EDUCATION**

### **- Renouvellement d'un contrat à durée déterminée du 02 septembre 2019 au 18 octobre 2019**

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, propose de reconduire aux mêmes conditions le contrat à durée déterminée de l'adjoint d'animation du 02 septembre 2019 au 18 octobre 2019.

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent de renouveler ce contrat à l'unanimité.

### **- Règlement intérieur du restaurant scolaire 2019 – 2020**

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de reconduire le règlement intérieur de restaurant scolaire pour l'année 2019 – 2020

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent de reconduire ce règlement intérieur à l'unanimité.

### **- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2019 – 2020**

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de reconduire le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2019 – 2020 en rajoutant cependant un bulletin d'annulation.

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent et valident cette modification à l'unanimité.

### **- Tarif accueil périscolaire 2019 – 2020**

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de valider l'augmentation des tarifs suivants :

- Forfait garderie du matin 0.65 € au lieu de 0.64 €,
- Forfait garderie du soir 1.78 € au lieu de 1.75 €,
- Et de ne pas changer le prix du gouter soit 0.45 €.

Après délibération les membres du conseil municipal valident ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

## **ENVIRONNEMENT**

### **- Points sur les travaux en cours**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que les travaux de sécurité prévus route d'Henrichemont sont en cours.

### **- Construction d'un groupe scolaire**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que :

- le délai pour la réception du chantier de construction de la nouvelle école devrait être tenu.
- après étude des devis reçus pour l'acquisition du nouveau mobilier scolaire et des vidéo projecteurs il a signé les devis. Les livraisons sont prévues en octobre.

### **- Acquisition d'un nouveau tracteur et d'une épareuse**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu deux propositions pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et d'une épareuse, que les agents ont essayé les deux matériels et qu'après étude des devis il propose de retenir la proposition la mieux disante qui est celle de l'entreprise JAMO pour un montant total de 45 897.00 €uros TTC.

Après délibération les membres du conseil municipal valident ce choix à l'unanimité, décident de financer cet achat par un crédit.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si l'un d'entre eux veut représenter la commune lors du concours des maisons fleuries de Menetou Salon le samedi 06 juillet. En raison de la mobilisation en tant que bénévoles de la plupart des conseillers municipaux pour feu d'artifice le même jour, la commune d'Allogny ne participera pas.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Madame La Préfète du Cher concernant l'épisode de vague de chaleur intense – canicule. Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint assurera le lien entre les personnes souhaitant un soutien et la municipalité.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint donne lecture aux membres du conseil municipal du mail qu'il a reçu de Monsieur Michel GODELU, président de l'association Allogny Patrimoine, concernant le chemin du renfermé et qui s'étonne de ne pas voir le panneau à l'entrée de ce chemin retiré. Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est fixé prochainement avec le géomètre expert Monsieur Blanchais.

La séance est levée à 20 heures 3 minutes.